



SOMMAIRE DÉCISIONNEL

OBJET : Prévions budgétaires 2022	Conseil <input type="checkbox"/>
	Comité exécutif <input checked="" type="checkbox"/>
	Commission <input type="checkbox"/>
SERVICE : Finances	CCA <input type="checkbox"/>
	DG <input type="checkbox"/>

Recommandation

ATTENDU QUE les remboursements en capital de la dette à long terme augmentent en raison des nouveaux financements et nécessitent une augmentation équivalente des quotes-parts;

ATTENDU QUE l'entente à convenir avec la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal pour la réalisation d'une carte dynamique prévoit que la Communauté doit consacrer à la mise en œuvre du projet une somme au moins équivalente à celle de la subvention gouvernementale;

ATTENDU QU'UN montant de 420 000 \$ réservé au fonds de développement métropolitain pour l'élaboration de plans pour les milieux humides n'est plus requis puisque l'élaboration de ces plans relève désormais des MRC;

Il est recommandé:

De soumettre au Conseil les prévisions budgétaires 2022 pour adoption;

De transférer la somme de 420 000 \$ prévue dans le fonds de développement pour les milieux humides au projet de carte dynamique.

Approbation

Préparé par : Carolle Belley, trésorière	Date : 2021-09-01
Autorisé par : Carolle Belley, trésorière	Date : 2021-09-01
Autorisé par : Caroline Duhaime,	Date : 2021-09-01

Résumé du dossier

Le budget 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal sera soumis au Conseil pour adoption lors de la séance extraordinaire du 23 septembre 2021.

Ce sommaire décisionnel présente les prévisions budgétaires, les variations des dépenses et des revenus comparativement au budget 2021 ainsi que les principales activités prévues en 2022. Le sommaire des dépenses et des revenus ainsi que les quotes-parts provisoires des municipalités sont fournis en annexe.

État de la situation

1. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Les prévisions budgétaires 2022 comportent une augmentation des quotes-parts de 0,5 M\$ résultant entièrement de l'augmentation des versements en capital pour la dette à long terme. Les quotes-parts totalisent 90,8 M\$ en 2022 comparativement à 90,3 M\$ en 2021.

L'affectation de surplus pour boucler le budget de l'année 2022 est de 5 M\$.



Les dépenses prévues s'élèvent à 147 262 116 \$. Il s'agit d'une diminution de 4,9 M\$ comparativement à 2021. Cette diminution résulte principalement des diminutions estimées des subventions qui seront versées aux municipalités dans le cadre des programmes sur la Trame verte et bleue (incluant le Sentier cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire) et des contributions prévues pour les programmes de logement social. Les impacts se situent donc dans les affectations aux fonds de développement et du logement social.

Environ 129,5 M\$, soit 88 % du budget de la Communauté, sont destinés aux interventions de développement. Ces sommes sont essentiellement versées aux municipalités et aux organismes partenaires. Notons qu'un montant de 6,9 M\$ de cette somme est destiné au remboursement des frais de financement et du capital des emprunts contractés aux fins de ces activités. Les interventions de développement qui sont financées par la Communauté sont résumées dans le tableau ci-après.

Interventions de développement financées par la Communauté

- Logement social et communautaire : remboursement de la contribution municipale pour les Habitations à loyer modique (HLM), les Habitations Jeanne-Mance, le programme de Supplément au loyer (PSL) et le programme AccèsLogis	68,5 M\$
- Équipements à caractère métropolitain : contribution au déficit du Jardin botanique, du Biodôme, de l'Insectarium, du Planétarium (Montréal) et du Cosmodôme (Laval)	25,5 M\$
- Promotion, prospection et concertation en développement économique : contribution à Montréal International pour les investissements directs étrangers et au budget de fonctionnement des grappes métropolitaines	6,8 M\$
- Protection et mise en valeur du territoire : contribution financière aux municipalités réalisant des projets d'acquisition et de mise en valeur dans le cadre de la Trame verte et bleue et du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire	12,6 M\$
- Assainissement de l'atmosphère (agglomération de Montréal)	3,2 M\$
- Service 211 Grand Montréal	0,6 M\$
- Programme de compensation des municipalités rurales	5,4 M\$
- Frais de financement (court et long termes) et remboursement de capital	6,9 M\$
TOTAL	129,5 M\$

Les instances décisionnelles de la Communauté et l'administration qui les appuie disposent d'un budget de 17,7 M\$ (incluant 1,4 M\$ de dépenses imprévues, article 165 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*) pour mettre en œuvre les compétences prévues par la *Loi en matière d'aménagement du territoire, de transport, d'environnement, de développement économique, de logement social et d'équipements à caractère métropolitain*.

Budget des instances décisionnelles et de l'administration

- Rémunération globale (administration et élus)	11,8 M\$
- Services professionnels, techniques et autres	2,8 M\$
- Frais de transport, communications, location, entretien, réparations et dépenses diverses	3,1 M\$

2. PRINCIPALES VARIATIONS DES DÉPENSES ENTRE LES BUDGETS 2022 ET 2021

Principales variations entre les budgets 2022 et 2021	Variation (\$)
1. Contribution TVB et Sentier	(3 100 500)
2. Logement social	(2 730 290)
3. Bureau de projet de cartographie des cours d'eau locaux	(157 950)
4. Dépenses générales	(53 800)
5. Bureau de projet de gestion des risques d'inondation	268 385
6. Remboursement de capital et frais de financement	614 120
7. Coûts de système	228 495



Les variations des dépenses sont brièvement décrites ci-dessous.

2.1. *Contributions aux municipalités dans le cadre des programmes Trame verte et bleue et Sentier cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire*

Il est prévu qu'une somme de 12,6 M\$ sera versée, en 2022, aux municipalités réalisant des projets dans le cadre des programmes de la Trame verte et bleue (phases 1 et 2) et du Sentier cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire. Les remboursements sont estimés à partir des informations obtenues des municipalités quant à l'évolution des projets. Plus de détails quant aux prévisions du versement de l'aide financière de la Communauté sont donnés dans la section du sommaire portant sur ces programmes.

2.2. *Logement social*

Il est prévu que les remboursements de la Communauté aux municipalités et aux organismes dans le cadre des différents programmes d'habitation diminueront d'un peu plus de 2,7 M\$ en 2022. L'estimation des remboursements est faite à partir des informations obtenues de la Société d'habitation du Québec, de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance et des municipalités. Plus de détails quant à l'évolution des remboursements sont fournis dans la section consacrée au logement social.

2.3. *Bureau de projet de cartographie des cours d'eau locaux*

Un montant d'environ 0,6 M\$ est prévu pour ce projet en 2022, comparativement à 0,8 M\$ en 2021, et est financé avec les surplus accumulés affectés.

2.4. *Dépenses générales*

Les dépenses générales diminuent de 53 800 \$ à la suite de l'application de l'article 165 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* qui exige qu'un montant représentant 1 % des dépenses soit réservé au budget en prévision de dépenses imprévues.

2.5. *Bureau de projet de gestion des risques d'inondation*

Le budget 2022 prévoit une somme de 1,1 M\$, comparativement à 0,9 M\$ en 2021, afin de poursuivre la réalisation de ce projet.

2.6. *Remboursement de capital et frais de financement*

L'augmentation de 0,6 M\$ s'explique par le remboursement en capital qui augmente de 0,5 M\$ en fonction de l'échéance des refinancements et par le nouveau financement attribuable aux programmes de la Trame verte et bleue et du Sentier cyclable reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire et par l'augmentation des frais de financement de 0,1 M\$.

2.7. *Coûts de système*

Les coûts de système augmentent au net de 0,3 M\$.

3. PRINCIPALES VARIATIONS DES REVENUS

Le tableau ci-dessous présente les variations des sources de revenus de la Communauté.

Sources de financement	2022 (\$)	2021 (\$)	Variation (\$)
1. Quotes-parts des municipalités	90 146 946	89 647 696	499 250
2. Quotes-parts service 211 Grand Montréal	620 260	620 260	0
3. Transferts conditionnels (air et inondations)	3 373 000	3 541 050	(168 050)
4. Autres revenus (placement, surplus, FDM et FLS)	14 839 900	15 962 898	(1 122 998)
5. Financement à long terme	38 282 010	42 421 752	(4 139 742)
Total	147 262 116	152 193 656	(4 931 540)



L'augmentation des quotes-parts provient de l'augmentation du remboursement en capital de la dette à long terme.

Les transferts conditionnels attendus pour 2022 totalisent 3,4 M\$. Ces derniers comprennent, comme en 2021, une subvention de 3,3 M\$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en compensation des coûts encourus en application du *Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application* et une subvention de 0,1 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le Bureau de projet de gestion des risques d'inondation.

Les autres revenus diminuent de 1,1 M\$ comparativement à 2021 en raison de la diminution des revenus de placement, de l'augmentation 0,8 M\$ de l'affectation de surplus pour le bouclage, d'une diminution d'affectation pour le Bureau de projet de cartographie des cours d'eau locaux (0,2 M\$), de la diminution de l'affectation provenant du fonds de logement social (0,1 M\$) et de la diminution de l'affectation provenant du Fonds de développement métropolitain (1,6 M\$).

Le financement à long terme des activités financières diminue pour sa part de 4,1 M\$, en raison du recours aux règlements d'emprunt qui diminuent pour le logement social ainsi que pour la Trame verte et bleue et le Sentier cyclable.

4. PRINCIPALES ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2022

En 2022, la Communauté disposera d'un budget de 17,7 M\$ comparativement à 17,4 M\$ en 2021 pour assurer le fonctionnement de ses instances décisionnelles (Conseil, Comité exécutif et commissions) et de l'ensemble de ses services. Les augmentations budgétaires appliquées dans les services ont été réduites le plus possible. La Communauté emploie près de 80 personnes qui occupent des postes de gestionnaires, de professionnels, de techniciens et de soutien administratif. Considérant le contexte actuel qui modifie considérablement le mandat des ressources humaines (gestion du changement, organisation du travail, recrutement et rétention du personnel) il est nécessaire d'adapter la structure organisationnelle. Le poste de chef d'équipe communications et consultations publiques deviendra un poste de chef de division communications, gestion des talents et culture organisationnelle. La chef d'équipe actuellement en place sera nommée chef de division et ce sans impact financier. Le budget de fonctionnement est financé par les quotes-parts des 82 municipalités de la Communauté qui sont calculées sur la base du potentiel fiscal respectif de chacune d'entre elles. Le potentiel fiscal total des municipalités de la Communauté est estimé à près de 725 milliards de dollars (2021).

4.1. Aménagement

En 2022, la Communauté poursuivra la mise en œuvre du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et de son Plan d'action 2019-2023. Les travaux préparatoires relatifs à la révision du PMAD se poursuivront également.

La Commission de l'aménagement complètera son mandat visant à évaluer les impacts du prolongement du REM vers l'est du territoire et à formuler des recommandations pour s'assurer que le déploiement de ce réseau soutienne les objectifs poursuivis au PMAD sur le territoire de la Communauté. Le dépôt du rapport final est prévu pour juin 2022.

La mise en œuvre du Plan métropolitain de développement agricole se poursuivra avec la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire qui identifiera des projets porteurs pour la région qui favoriseront la résilience et une meilleure synergie des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution de l'industrie agroalimentaire de la région métropolitaine. Un Forum sera aussi organisé pour favoriser le transfert de connaissances sur les projets et les initiatives inspirantes en matière de sécurité alimentaire. Par ailleurs, les travaux des agents de maillage relatifs à la banque de terre se poursuivront sur le territoire de la région métropolitaine. La mise en œuvre du Programme de remise en culture de friches agricoles découlant de l'entente sectorielle de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté se poursuivra en 2022 et permettra de notamment soutenir les partenaires municipaux dans la mise en valeur du territoire agricole.

La Communauté continuera d'assurer le suivi de plusieurs documents adoptés par ses instances, dont le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 (RCI) concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation. Entre autres, un accompagnement réglementaire sera assuré auprès des villes visées par le RCI afin de favoriser une application harmonieuse sur le territoire.

Depuis 2020, la Communauté a entrepris des échanges avec ses partenaires œuvrant dans la protection et la mise en valeur du patrimoine. Ces échanges permettront en 2022 d'identifier les besoins pour mener à terme la production d'un inventaire des connaissances, des pratiques, des outils et des initiatives novatrices en matière de patrimoine et de paysages, comme prévu au Plan d'action 2019-2023 du PMAD.



4.2. Développement économique

En 2022, la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances mènera un processus de consultation sur le projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031. Elle finalisera le projet sur cette base et la Communauté en débutera la mise en œuvre.

Le projet de PMDE donne les orientations afin de faire du Grand Montréal, à l'horizon 2031, une économie métropolitaine productive, inclusive et verte, qui génère un niveau et une qualité de vie élevés pour l'ensemble de la population actuelle et future. Il repose sur une analyse des forces et faiblesses de l'économie métropolitaine et des enjeux qu'elle doit relever d'ici 2031 pour préserver et accroître le niveau actuel de sa prospérité. Le PMDE établit quatre axes stratégiques, chacun d'entre eux se déclinant en séries d'objectifs et d'actions :

- Accentuer la transition énergétique de l'économie métropolitaine.
- Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable.
- Renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains.
- Développer les compétences pour le Grand Montréal de demain.

Les orientations tracées dans le cadre du Plan métropolitain de développement économique guideront les actions des organisations partenaires de la Communauté, notamment les secrétariats de grappes et l'organisme mandaté pour faire la promotion internationale de la région métropolitaine, Montréal International.

La Communauté continuera par ailleurs de soutenir dix secrétariats de grappes : Aéro Montréal (aérospatiale), AluQuébec (aluminium), le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ), CargoM (transport et logistique), Écotech Québec (technologies propres), Finance Montréal (secteur financier), mmode (mode), Montréal InVivo (sciences de la vie), Numana (technologies de l'information et des communications) et Propulsion Québec (transports électriques et intelligents). Un montant de 2 M\$ sera affecté au soutien des grappes métropolitaines. La Communauté financera Montréal International à hauteur de 4 654 070 \$ dans le cadre d'une entente triennale se terminant en 2023.

4.3. Transport

La Communauté poursuivra la mise en œuvre du volet transport du PMAD dont la planification du transport terrestre et à la planification intégrée de l'aménagement et du transport. En 2022, les travaux de concertation avec les municipalités locales et régionales du secteur péri-métropolitain se poursuivront en vue de conclure des ententes pluriannuelles en matière d'aménagement et de transport collectif visant la densification du territoire péri-métropolitain et la mobilité durable.

Par ailleurs, la Communauté soutiendra l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans sa planification du transport collectif. À cette fin, elle collaborera avec l'ARTM dans le cadre de son Plan stratégique de développement du transport collectif (PSDTC). La Communauté participera aussi aux différents travaux de l'ARTM visant le suivi du cadre financier métropolitain, la révision de la politique de financement du transport collectif, la tarification sociale, la gestion des équipements et des infrastructures à caractère métropolitain et la planification du réseau artériel métropolitain.

Conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, les plans stratégiques organisationnels ou les modifications apportées à ceux-ci et certains programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des organismes publics de transport en commun du Grand Montréal seront soumis à la CMM pour approbation. Il en va de même pour la politique de financement et le PDI de l'ARTM.

Aussi, la Communauté entreprendra des travaux visant à caractériser les corridors de transport identifiés au PMAD ou projetés, selon les données les plus récentes, dans l'objectif de proposer une approche métropolitaine de planification intégrée de l'aménagement et du transport par corridor de transport.

En matière de planification de la mobilité durable et intégrée des marchandises, la Communauté poursuivra les travaux déjà entamés en effectuant notamment un portrait et un diagnostic complet de la situation à l'échelle de la grande région métropolitaine en plus d'en identifier les principaux enjeux et défis.

Finalement, la Communauté continuera de superviser la réalisation des projets TOD (*Transit-Oriented Development*) issus des phases II et III de son programme d'aide et l'équipe du Bureau de projet TOD accompagnera aussi les municipalités dans l'élaboration d'une planification détaillée ou d'une étude spécifique. Le Bureau de projet réalisera aussi un bilan de ses travaux et procédera à la mise à jour du rapport de caractérisation des aires TOD.

4.4. Environnement

En 2022, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR 2017-2024) amorcera sa révision



périodique. D'une durée habituelle de deux ans, et réalisée en collaboration avec les représentants techniques des municipalités du territoire desservi, cette opération comporte plusieurs étapes dont la rédaction d'un projet de PMGMR, des ateliers thématiques, une consultation publique dans chacun des secteurs du Grand Montréal, une modification du projet de PMGMR puis un processus d'approbation qui s'étend sur plusieurs mois. Pour rappel, le PMGMR révisé doit entrer en vigueur avant le 28 janvier 2024.

Les activités de suivi et de reddition de comptes des réglementations portant sur l'assainissement de l'eau et de l'air se poursuivront notamment dans le cadre de l'aide financière gouvernementale (air).

Accélérées depuis 2015, les activités d'acquisition de connaissances sur les milieux naturels d'intérêt métropolitain se poursuivront ainsi que l'étude des diverses mesures de protection susceptibles d'être mises en place dans le contexte métropolitain. Une cartographie de la qualité des eaux permettra enfin de mieux connaître l'étendue et la localisation des principaux noyaux de contamination des cours d'eau de l'archipel.

Lancé en mai 2021, le Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation est un projet de la Communauté. Il vise à reconnaître et à comptabiliser l'ensemble des contributions municipales à la conservation des milieux naturels, afin d'obtenir un portrait plus juste et complet de la situation des aires protégées dans le Grand Montréal. L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre et étendre la collaboration avec les municipalités afin de bonifier le répertoire.

4.5.

Trame verte et bleue

La mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal est inscrite au PMAD pour assurer la protection et la mise en valeur intégrées des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréotouristiques. Sa réalisation a été amorcée en 2013 avec l'adoption de programmes dotés d'une enveloppe totale de 100 M\$, financés à parts égales par le gouvernement du Québec et la Communauté, permettant des investissements de 150 M\$.

Pour l'ensemble des projets approuvés, la Communauté verse une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant maximal équivalant aux deux tiers des dépenses admissibles, l'autre tiers étant assumé par la municipalité. Plus de 60 projets ont bénéficié d'une aide financière dans cette première phase.

Dès juillet 2020, la Communauté a invité les municipalités à soumettre leurs projets dans le cadre de la phase 2 du programme. Depuis, la Communauté a reçu près de 70 demandes de financement et a confirmé le financement d'une dizaine de projets pour un montant de près de 20 M\$. Parmi ces projets, il est possible de citer la réalisation d'un parc linéaire à Saint-Philippe, l'aménagement de segments du Réseau vélo métropolitain en Montérégie, l'acquisition de milieux naturels dans la forêt du Grand Coteau à Rosemère et la poursuite du déploiement du réseau de transport récréatif et utilitaire du parc de la Rivière-des-Mille-Îles à Deux-Montagnes et Boisbriand.

4.5.1. Évolution estimée du service de la dette pour le financement de la contribution de la CMM aux projets réalisés dans le cadre de ces programmes

L'aide financière de la Communauté pour la réalisation du Programme sur la Trame verte et bleue phase I et du Programme sur le Sentier cyclable reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire est assurée par l'entremise de règlements d'emprunt. Le recours à ces règlements offre la souplesse nécessaire pour s'ajuster au rythme d'avancement réel des projets.

Sur la base des informations les plus récentes, le service de la dette résultant de ces programmes devrait croître plus rapidement à compter de 2022. Bien que cette projection pourrait évoluer, étant donné le rythme inégal d'avancement des projets, dans l'éventualité où celle-ci se concrétise, un ajustement des quotes-parts des municipalités pourrait être nécessaire à partir des années 2023 et suivantes.

4.6. *Logement social*

En 2022, l'enjeu du manque de logements sociaux et abordables continuera de mobiliser la commission.

Ainsi, dans le cadre de son mandat permanent, la Commission du logement social produira un cinquième rapport annuel portant sur le suivi des remboursements de la Communauté aux municipalités en lien avec le programme HLM publics, les Habitations Jeanne-Mance ainsi qu'avec les programmes AccèsLogis et Supplément au loyer.

La situation des logements HLM, dont les conventions d'exploitation avec le gouvernement fédéral sont arrivées ou arriveront bientôt à échéance, fera encore l'objet de travaux par la commission pour identifier des avenues permettant d'assurer la réhabilitation et la pérennité de cet important patrimoine collectif.

La commission s'intéressera aussi aux autres initiatives mises de l'avant par les gouvernements et les partenaires, telle la deuxième phase de l'Initiative de création rapide de logements (ICRL) annoncée en



avril 2021 qui suit la première phase, lancée en 2020, elle-même soutenant la réalisation de près de 700 logements sociaux dans le Grand Montréal.

Au cours de la prochaine année, la commission débutera des travaux d'élaboration d'un projet de Politique métropolitaine d'habitation en lien avec le nouveau mandat que lui a confié le Comité exécutif (résolution CE21-090). Ces travaux s'appuieront sur un diagnostic et une analyse prospective des dynamiques résidentielles du Grand Montréal. Ce projet sera soumis au comité exécutif au plus tard en décembre 2022.

4.6.1. Remboursement de la contribution municipale aux HLM, PSL, Habitations Jeanne-Mance et au programme AccèsLogis

La Communauté prévoit, dans son budget 2022, rembourser aux municipalités et aux offices d'habitation (OH) du territoire une somme de 68,5 M\$ aux fins du logement social. De la même façon que dans le budget précédent, cette contribution sera financée en partie par une quote-part de près de 36,5 M\$ versée au Fonds du logement social. Ce montant en provenance des quotes-parts sera affecté en priorité aux remboursements pour les HLM, les Habitations Jeanne-Mance et les Suppléments au loyer sous la gestion des offices d'habitation. Les remboursements à verser aux municipalités dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal seront assurés par les règlements d'emprunt déjà adoptés par le conseil (règlements n° 2005-31 et n° 2016-69).

➤ Les programmes HLM et PSL

La Communauté assure le remboursement de la part municipale du déficit d'exploitation d'environ 27 000 unités HLM et de près de 17 000 ménages bénéficiaires du programme de Supplément au loyer. Le nombre d'unités HLM est stable depuis 25 ans alors que le nombre d'unités bénéficiant du PSL est en croissance.

Les sommes de l'Entente Canada-Québec sur le logement, conclue à l'automne 2020, ont commencé à être allouées en mai 2021 et aideront à accroître les investissements dans la rénovation du parc HLM.

En mars 2021, le gouvernement du Québec a dévoilé son budget dans lequel était réservée une somme de 16,2 M\$ pour attribuer 400 unités PSL sur le marché privé, notamment pour des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Un total de 200 unités PSL d'urgence est également annoncé.

Pour mémoire, en juin 2020, le gouvernement avait rendu disponibles 1 800 unités d'urgence en vue du 1^{er} juillet. Ces unités ont toutefois été peu utilisées – à peine 130 dans le Grand Montréal – notamment en raison du fait que certains types de logements ne sont pas disponibles ou encore que les logements disponibles ne rencontrent pas les normes du programme.

La somme consacrée par la Communauté aux programmes HLM et PSL en 2022 sera de 23,8 M\$. Les déficits d'exploitation pour ces programmes sont contrôlés et validés par la Société d'habitation du Québec.

➤ La Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Le budget prévu pour la contribution de 25 % de la Communauté au déficit d'exploitation de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) est de 9,8 M\$ en 2022 comparativement à 9,6 M\$ en 2021.

Ce maintien à un niveau relativement élevé s'explique par le programme majeur de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) qui est en cours dans 788 logements. Les remboursements accordés à la CHJM devraient être de retour à un niveau plus bas en 2024, l'année 2023 devant marquer la fin de travaux majeurs de rénovation de l'ensemble d'habitation.

Ces montants font l'objet d'un suivi par le principal bailleur de fonds, la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

➤ Programme AccèsLogis

Pour l'année 2022, la Communauté estime à un total d'environ 34,8 M\$ ses remboursements aux municipalités qui participent au programme AccèsLogis Québec ainsi que ses contributions pour le programme AccèsLogis Montréal, pour lequel les premiers remboursements ont été effectués en 2020. Ces prévisions budgétaires sont basées sur les informations fournies par les municipalités.

L'aide financière de la Communauté à la réalisation des logements AccèsLogis est tributaire de la sortie de terre des projets. Encore récemment, les unités livrées dans le cadre du programme étaient relativement peu nombreuses. Les remboursements de la Communauté pour ce programme ont tout de même augmenté en 2020 à 15 M\$ après un creux historique de 9,5 M\$ l'année précédente. Le budget du gouvernement du Québec, rendu public le 25 mars 2021, priorise à nouveau des investissements pour compléter les projets prévus aux programmations antérieures. Aux 410 M\$ des budgets 2019-2020 et 2020-2021, s'ajoutent dorénavant 250 M\$. Après deux ans sans nouvelle programmation AccèsLogis, le budget 2021-2022



n'accorde que 37,6 M\$ pour développer quelque 500 nouvelles unités dans tout le Québec qui devraient être octroyées à partir de 2022. Une révision du programme était également annoncée dans ce budget. Toutefois, aucune information n'a encore été rendue disponible concernant le processus de consultation des partenaires. La Communauté a fait connaître son intérêt d'y participer.

Ces mesures annoncées dans les trois derniers budgets provinciaux laissent présager que la reprise des remboursements de la Communauté se poursuivra pour l'année 2022.

4.6.2. *Synthèse du financement*

Le tableau ci-dessous détaille le financement des remboursements qui devraient être versés aux municipalités et aux offices d'habitation au cours de l'année 2022. Le financement en provenance des quotes-parts est d'abord appliqué au paiement des dépenses HLM, PSL et CHJM et le solde aux dépenses relatives aux programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal.

Les dépenses AccèsLogis en excédant des quotes-parts seront comblées en recourant aux règlements d'emprunt (règlements n° 2005-31 et n° 2016-69) et au Fonds du logement social.

Dépendamment du rythme des remboursements dans le cadre du programme AccèsLogis, l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt pourrait être nécessaire vers la fin de 2022 ou durant l'année 2023.

Synthèse des dépenses et des revenus en logement social pour l'année 2022

Synthèse des dépenses et des revenus en logement social pour l'année 2022	Dépenses	Quotes-parts	Règlements d'emprunt et Fonds du logement social
	(a) \$	(b) \$	(a-b) \$
HLM et PSL (gérés par les OH)	23 841 110	23 841 110	
CHJM	9 840 740	9 840 740	
Sous-total	33 681 850	33 681 850	
AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal	34 795 410	2 813 150	31 982 260
Total	68 477 260	36 495 000	31 982 260

4.6.3. *Prévisions pour les prochaines années*

Pour les prochaines années, le montant des remboursements en lien avec les logements sociaux (HLM-PSL) devrait rester plutôt stable, avec une légère croissance possible en raison des travaux RAM.

Comme évoqué précédemment, le déficit d'exploitation de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance est encore important en 2022 et 2023, mais devrait retrouver un niveau moins élevé à compter de 2024.

Pour les remboursements accordés à la réalisation des logements AccèsLogis déjà en cours, la Communauté prévoit des remboursements qui se maintiendront autour d'une trentaine de millions de dollars annuellement au moins jusqu'en 2023. Ces prévisions s'appuient sur les annonces du gouvernement du Québec dans ces trois derniers budgets dans lesquels des sommes importantes étaient prévues pour débloquer les unités en attente de réalisation depuis plusieurs années. Ces efforts supplémentaires ont été salués par la Communauté.

Les projections à moyen et long terme dépendent toutefois des programmations AccèsLogis qui seront annoncées par le gouvernement du Québec au cours des prochaines années. Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec répondrait aux demandes de la Communauté et annonçait des programmations d'au moins 2 700 unités annuellement pour le Grand Montréal, les remboursements se maintiendraient alors autour de 30 M\$ annuellement, ce qui aurait pour effet d'augmenter les remboursements à moyen terme.

Selon l'ampleur des programmations qui seront annoncées dans les prochains budgets du Québec et selon la stratégie de financement qui sera privilégiée par les instances décisionnelles de la Communauté, le remboursement de la contribution municipale aux projets réalisés dans le cadre de ces programmes de logements sociaux et communautaires pourrait nécessiter une augmentation de la quote-part.



4.7. Géomatique

Au printemps 2022, la Communauté fera l'acquisition d'imageries de haute résolution pour l'ensemble de son territoire afin de produire des orthophotographies auxquelles les municipalités auront accès pour l'ensemble de leurs activités et permettra ainsi à la Communauté d'améliorer sa connaissance du territoire métropolitain, notamment sur les milieux naturels, les boisés et les plaines inondables. Ces imageries serviront de support à l'élaboration et la mise en œuvre des plans, des stratégies et des programmes de la Communauté. Des acquisitions LiDar par l'équipe de dronastique de la Communauté apporteront une complémentarité aux connaissances déjà acquises ainsi que pour d'autres projets tels que les projets TOD. L'équipe poursuivra également le développement de la carte dynamique en intégrant des outils d'aide à la décision notamment les informations temporelles de l'évolution du territoire métropolitain. Cette carte dynamique sera éventuellement disponible sur l'Observatoire Grand Montréal.

4.8. Technologies de l'information

À ce jour, la CMM possède une partie de son infrastructure informatique dans ses bureaux et une partie dans un centre de données. En 2022, la priorité sera d'établir un contrat de services avec un centre de données afin de garantir la disponibilité à long terme et favoriser la protection du réseau de la Communauté. Un appel d'offres public sera lancé en début d'année 2022. La transition sera faite au cours de l'année 2022 et sera appuyée par le fournisseur de services externe de la Communauté. En parallèle, l'équipe informatique réalisera divers travaux pour mettre en place, étape par étape, les travaux nécessaires aux équipements réseau et aux serveurs déjà présents à la CMM pour accueillir cette nouvelle configuration structurelle.

4.9. Bureau de projet de gestion des risques d'inondation (BPGRI)

Le Bureau de projet sur la gestion des risques d'inondations (BPGRI) poursuit ses activités réparties en quatre axes. D'abord, les travaux de cartographie des zones inondables se poursuivent avec la finalisation du premier mandat reçu du gouvernement du Québec (rivières Richelieu et Saint-Jacques) et la réalisation d'un second mandat signé en mars 2021 avec le MAMH (rivières Châteauguay, Saint-Régis, L'Assomption, aux Chiens, Mascouche et de l'Achigan). Une partie des activités visera également à amorcer la recherche et développement permettant la prise en compte des dynamiques de ruissellement en milieu urbain par les ingénieurs du BPGRI.

Ensuite, l'équipe du BPGRI poursuivra ses travaux en lien avec le site Crues Grand Montréal. Des tâches de maintenance sont à prévoir en plus de la poursuite du développement des capacités prévisionnelles et informatiques nécessaires à son fonctionnement. Il est également prévu de développer de nouvelles fonctionnalités permettant d'ajouter de nouveaux enjeux à la plateforme prévisionnelle, notamment en ce qui a trait aux problématiques d'étiage des cours d'eau métropolitains. Un poste supplémentaire en informatique, développement full stack est prévu pour la prochaine année.

Par ailleurs, le BPGRI renforcera sensiblement le nombre de projets d'accompagnement des municipalités de la CMM en matière de résilience et de protection contre les inondations. Déjà, le BPGRI complète le projet-pilote initié depuis plus d'un an avec les municipalités du territoire de la MRC de Deux-Montagnes. Un autre projet est amorcé avec la Ville de Laval et plusieurs autres sont à l'étude. Ces projets, combinés à la charge de travail augmentée relative aux travaux de cartographie mènera à la création d'un autre poste en géomatique (technicien).

Enfin, le BPGRI continuera de contribuer aux enjeux réglementaires en vue de l'élaboration du futur cadre de gestion des zones inondables basé sur le risque par le gouvernement du Québec. Au cours des prochains mois, l'élaboration d'une nouvelle réglementation permanente, d'un guide méthodologique sur la production d'une nouvelle génération de cartes d'exposition à l'aléa et d'un règlement sur les ouvrages de protection est prévue. L'équipe du BPGRI continuera à soutenir le gouvernement du Québec par sa participation au comité consultatif qu'il a mis en place et à appuyer les municipalités dans leur analyse des nouveaux éléments réglementaires.

4.10. Équipements métropolitains

Depuis 2001, la Communauté contribue au financement du Jardin botanique (y compris l'Insectarium), du Biodôme, du Planétarium de Montréal et du Cosmodôme de Laval. Ces équipements à caractère métropolitain contribuent au rayonnement scientifique, culturel et économique du Grand Montréal. En plus des musées, leurs nombreuses initiatives, tout particulièrement *Espace pour la vie près de chez vous* et l'animation dans les parcs et les bibliothèques par le Cosmodôme, participent activement à la diffusion des connaissances sur la nature et l'espace.



La Communauté accordera 25,5 M\$ pour l'année 2022 aux équipements métropolitains. La répartition entre les villes de Montréal et de Laval s'effectue au prorata du poids du déficit d'exploitation de leurs équipements comme établi au *Règlement numéro 2015-65 modifiant le règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal*. Les équipements qui bénéficient d'un financement métropolitain sont identifiés à l'annexe V de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Les travaux entourant l'élaboration d'un protocole de visibilité en lien avec ce financement métropolitain et la mise en place d'une tarification préférentielle destinée à la population de la Communauté se poursuivront.

4.11. *Service 211 Grand Montréal*

Depuis maintenant près de quatre ans, la population des municipalités participantes du Grand Montréal a accès au service 211 en ligne ou par téléphone. En cas de besoin, elle peut ainsi être orientée vers de près de 6 000 ressources de proximité comme les banques alimentaires, les services d'aide aux devoirs, les services de soutien aux aînés ainsi que les organismes de soutien psychosocial.

Le 211 Grand Montréal gagne en notoriété auprès du grand public et est devenu un partenaire important pour les municipalités entre autres lors de la pandémie et aussi dans le contexte des interventions « 1^{er} juillet » mises sur pied par plusieurs organismes pour accompagner les ménages rencontrant des difficultés à se loger.

Cette initiative a été rendue possible à la suite de la signature du protocole de financement de cinq ans avec le Centre de Référence du Grand Montréal (CRGM) pour la période 2018 à 2022 inclusivement.

4.12. *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole*

Ce Programme vise à soutenir le rôle de gardienne du territoire agricole de la Communauté assumé par les municipalités rurales en compensant une part des pertes de revenus fonciers qu'elles auraient obtenus en s'urbanisant. Les 19 municipalités rurales soutenues dans le cadre du Programme ont une superficie agricole représentant au moins 80 % de leur superficie terrestre totale. Le financement du Programme, de 20 M\$ sur quatre ans, est assuré à parts égales entre le gouvernement du Québec et la Communauté.

En 2022, environ 5,5 M\$ seront accordés aux municipalités rurales, soit le dernier montant prévu dans le cadre de la convention de financement. Cette somme sera répartie entre les 19 municipalités rurales selon la formule de calcul établie par le Programme. À cette fin, les données nécessaires seront actualisées.

Dans les prochains mois, la Communauté sollicitera le gouvernement du Québec afin qu'il renouvelle son appui financier aux municipalités rurales et qu'il inscrive sa participation financière dans le long terme. De cette façon, les municipalités rurales pourront s'appuyer sur une aide pérenne pour relever les défis propres à leurs territoires.

4.13. *Observatoire Grand Montréal*

La plateforme de la Communauté vouée à la diffusion de données statistiques, de produits cartographiques et d'analyses statistiques sur la région métropolitaine est l'Observatoire Grand Montréal (<http://observatoire.cmm.qc.ca/observatoire-grand-montreal/>). Il permet, par une bonification en continu, d'appuyer la planification et la prise de décision, en plus d'alimenter les partenaires de la CMM et le grand public en informations statistiques sur le Grand Montréal.

Les outils statistiques interactifs disponibles sur l'Observatoire se divisent en deux grandes sections, soit le *Grand Montréal en statistiques* et les *Comparaisons nord-américaines*. Dans la section *Grand Montréal en statistiques*, l'internaute a accès à un ensemble de données statistiques présentées par secteur géographique, MRC ou municipalité de la CMM, alors que dans la section *Comparaisons nord-américaines*, il peut suivre le positionnement du Grand Montréal par rapport aux grandes régions métropolitaines nord-américaines en fonction d'un ensemble d'indicateurs. Dans ces deux outils, les données sont présentées sous forme de cartes, de tableaux et de graphiques interactifs. En 2022, la Communauté continuera de consolider et d'alimenter ces outils nécessaires à une meilleure connaissance du territoire et au suivi de la mise en œuvre de ses plans. Elle y intégrera notamment les données du recensement 2021 de Statistique Canada.

Depuis 2019, l'Observatoire diffuse également les *Portraits territoriaux*, soit des portraits statistiques et cartographiques propres à chacune des 82 municipalités et des 14 MRC et agglomérations de la CMM. Ces portraits prennent la forme de documents PDF qui sont également accessibles via le site Web de plusieurs municipalités et MRC de la région. Les *Portraits territoriaux* ont été remis à jour en 2021 et devraient faire l'objet d'une nouvelle mise à jour en 2022.



La Communauté rend aussi disponible sur l'Observatoire un ensemble de produits cartographiques : des cartes PDF, des cartes interactives ainsi que des données géoréférencées téléchargeables, qui sont également mises à jour en continu. Comme mentionné précédemment, des travaux en vue d'intégrer une nouvelle carte dynamique de la CMM à l'Observatoire se poursuivront en 2022.

Enfin, l'Observatoire présente différentes publications pour suivre le développement du Grand Montréal : le *Perspective Grand Montréal*, les *Cahiers Métropolitains* et, depuis 2020, les *Notes de l'Observatoire Grand Montréal*. De façon périodique, l'Observatoire publie également d'autres types de bulletins, comme c'est le cas depuis avril 2020 avec le bulletin portant sur la situation de la COVID-19 dans le Grand Montréal. Au cours de 2022, la publication de ces différentes publications se poursuivra, ce qui permettra d'avoir un portrait et des analyses actualisées du développement du Grand Montréal.

Pièce(s) jointe(s)

Nom : Projet de prévisions budgétaires 2022 soumis au Comité exécutif
Quotes-parts provisoires 2022 des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal
Répartition des quotes-parts provisoires 2022 dans l'agglomération de Montréal

	Budget 2022 \$	Budget 2021 \$	Variation \$
Dépenses des services			
Conseil et comité exécutif	1 800 040	1 802 040	(2 000)
Direction générale	1 717 870	1 642 670	75 200
Direction de la planification du territoire métropolitain (Aménagement, Transport et Environnement)	3 259 020	3 288 490	(29 470)
Direction des politiques, interventions et développement	3 112 330	3 047 020	65 310
Direction géomatique, technologie de l'information et BPGRI	3 722 410	3 485 780	236 630
Secrétariat	702 980	664 720	38 260
Finances	854 010	849 010	5 000
Dépenses générales	2 558 200	2 612 000	(53 800)
Frais de financement	1 298 400	1 183 480	114 920
Interventions de développement			
Assainissement de l'air	3 150 000	3 150 000	0
Logement social (HLM-PSL)	33 681 850	33 207 550	474 300
Logement social (AccèsLogis)	34 795 410	38 000 000	(3 204 590)
Équipements à caractère métropolitain	25 500 000	25 500 000	0
Promotion, prospection et concertation	6 754 070	6 804 070	(50 000)
Protection et mise en valeur du territoire	12 599 500	15 700 000	(3 100 500)
Service 211	620 260	620 260	0
Programme de compensation municipalités rurales	5 466 666	5 466 666	0
Total des dépenses de fonctionnement	141 593 016	147 023 756	(5 430 740)
Autres activités financières			
Remboursement de capital de la dette à long terme	5 669 100	5 169 900	499 200
Dépenses totales	147 262 116	152 193 656	(4 931 540)
Quotes-parts			
Quotes-parts des municipalités	90 146 946	89 647 696	499 250
Quotes-parts services 211	620 260	620 260	0
	90 767 206	90 267 956	499 250
Transferts conditionnels			
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques	3 300 000	3 300 000	0
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	73 000	241 050	(168 050)
	3 373 000	3 541 050	(168 050)
Autres revenus			
Revenus de placement	400 000	500 000	(100 000)
Affectation de surplus - bouclage	5 000 000	4 180 000	820 000
Affectation de surplus - cours d'eau locaux	640 150	792 100	(151 950)
Affectation Fonds du logement social	0	140 798	(140 798)
Affectation Fonds de développement métropolitain	8 799 750	10 350 000	(1 550 250)
	14 839 900	15 962 898	(1 122 998)
Financement à long terme des activités financières			
Financement à long terme des activités financières	31 982 260	34 571 752	(2 589 492)
Financement à long terme des activités financières - Trame verte et bleue et sentier cyclable	6 299 750	7 850 000	(1 550 250)
	38 282 010	42 421 752	(4 139 742)
Total des revenus	147 262 116	152 193 656	(4 931 540)
Surplus (déficit) de l'exercice	0	0	0

**Contributions budget 2022 aux municipalités liées de l'agglomération de Montréal suite à la
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (L.Q. 2008, c.19)**

Municipalités	Répartition 1	Répartition 2 (Équipements Montréal)	Répartition 2 (Équipements Laval)	Répartition 3 (Équipement Montréal)	Répartition 4 (Équipement Laval)	Répartition 5a (RFU)	Répartition 5b (Croissance RFU)	Cotisations corporatives	Quotes-parts budget 2022	Quotes-parts budget 2022 Service 211
Agglomération de Montréal	36 797 602	7 638 111	0	4 511 072	0	85 246	96 333	137 839	49 266 203	372 733
Baie-D'Urfé	174 310		0		0	390	563	262	175 525	1 766
Beaconsfield	465 243		0		0	1 170	1 773	1 325	469 511	4 713
Côte-Saint-Luc	531 740		0		0	1 319	1 437	2 334	536 830	5 386
Dollard-Des-Ormeaux	745 643		0		0	1 823	2 044	3 343	752 853	7 553
Dorval	765 247		0		0	1 556	1 568	1 323	769 694	7 751
Hampstead	226 349		0		0	573	847	497	228 266	2 293
Kirkland	484 614		0		0	1 146	1 564	1 332	488 656	4 909
L'Île-Dorval	1 580		0		0	4	6	0	1 590	16
Montréal	30 185 534	7 638 111	0	4 511 072	0	69 762	76 948	121 300	42 602 727	305 758
Montréal-Est	158 225		0		0	306	259	272	159 062	1 603
Montréal-Ouest	111 891		0		0	278	302	352	112 823	1 133
Mont-Royal	861 702		0		0	2 025	2 867	1 452	868 046	8 728
Pointe-Claire	864 132		0		0	1 932	2 508	2 241	870 813	8 753
Sainte-Anne-de-Bellevue	118 293		0		0	279	275	335	119 182	1 198
Senneville	48 309		0		0	112	100	65	48 586	489
Westmount	1 054 790		0		0	2 571	3 272	1 406	1 062 039	10 684

Selon la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c. 19), toute contribution d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal au financement du déficit d'un équipement situé sur le territoire de la Ville de Montréal et mentionné à l'annexe V de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., c. C-37.01) est faite par la Ville de Montréal; cette contribution constitue une dépense d'agglomération devant être financée par des revenus d'agglomération.

	Budget 2022 \$	Budget 2021 \$	Variation \$
Dépenses des services			
Conseil et comité exécutif	1 800 040	1 802 040	(2 000)
Direction générale	1 717 870	1 642 670	75 200
Direction de la planification du territoire métropolitain (Aménagement, Transport et Environnement)	3 259 020	3 288 490	(29 470)
Direction des politiques, interventions et développement	3 112 330	3 047 020	65 310
Direction géomatique, technologie de l'information et BPGRI	3 722 410	3 485 780	236 630
Secrétariat	702 980	664 720	38 260
Finances	854 010	849 010	5 000
Dépenses générales	2 558 200	2 612 000	(53 800)
Frais de financement	1 298 400	1 183 480	114 920
Interventions de développement			
Assainissement de l'air	3 150 000	3 150 000	0
Logement social (HLM-PSL)	33 681 850	33 207 550	474 300
Logement social (AccèsLogis)	34 795 410	38 000 000	(3 204 590)
Équipements à caractère métropolitain	25 500 000	25 500 000	0
Promotion, prospection et concertation	6 754 070	6 804 070	(50 000)
Protection et mise en valeur du territoire	12 599 500	15 700 000	(3 100 500)
Service 211	620 260	620 260	0
Programme de compensation municipalités rurales	5 466 666	5 466 666	0
Total des dépenses de fonctionnement	141 593 016	147 023 756	(5 430 740)
Autres activités financières			
Remboursement de capital de la dette à long terme	5 669 100	5 169 900	499 200
Dépenses totales	147 262 116	152 193 656	(4 931 540)
Quotes-parts			
Quotes-parts des municipalités	90 146 946	89 647 696	499 250
Quotes-parts services 211	620 260	620 260	0
	90 767 206	90 267 956	499 250
Transferts conditionnels			
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques	3 300 000	3 300 000	0
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	73 000	241 050	(168 050)
	3 373 000	3 541 050	(168 050)
Autres revenus			
Revenus de placement	400 000	500 000	(100 000)
Affectation de surplus - bouclage	5 000 000	4 180 000	820 000
Affectation de surplus - cours d'eau locaux	640 150	792 100	(151 950)
Affectation Fonds du logement social	0	140 798	(140 798)
Affectation Fonds de développement métropolitain	8 799 750	10 350 000	(1 550 250)
	14 839 900	15 962 898	(1 122 998)
Financement à long terme des activités financières			
Financement à long terme des activités financières	31 982 260	34 571 752	(2 589 492)
Financement à long terme des activités financières - Trame verte et bleue et sentier cyclable	6 299 750	7 850 000	(1 550 250)
	38 282 010	42 421 752	(4 139 742)
Total des revenus	147 262 116	152 193 656	(4 931 540)
Surplus (déficit) de l'exercice	0	0	0

Quotes-parts budget 2022

Table with 26 columns: Nom municipalités, Potentiel fiscal 2021, Répartition 1, PF sans Montréal de 2000, Répartition 2, Répartition 3 (Équipements Montréal), PF sans Laval, Répartition 4 (Équipement Laval), Répartition 5a (RFU), RFU 2018, RFU 2021, Calcul de la croissance totale 2018-2021, Calcul de la croissance moyenne pour fins des calculs, Répartition 5b (Répartition RFU), Décret 1358-2021 (Population 2021), Cotisations corporatives, Quotes-parts Budget 2022, Quotes-parts définitives 2021, Écart (augmentation de 0,56%), Potentiel fiscal 2021 Service 211, Quotes-parts budget 2022 Service 211. The table contains data for various municipalities including Agglomération de Montréal, Ville de Laval, Agglomération de Longueuil, and CMM.

1. Selon la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (L.Q. 2008, c. 19), toute contribution d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal au financement du déficit d'un équipement situé sur le territoire de la Ville de Montréal et mentionné à l'annexe V de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.01) est faite par la Ville de Montréal; cette contribution constitue une dépense d'agglomération devant être financée par des revenus d'agglomération. Cette modification n'a toutefois aucun impact sur la répartition de la quote-part des municipalités de la Communauté.

**Contributions budget 2022 aux municipalités liées de l'agglomération de Montréal suite à la
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (L.Q. 2008, c.19)**

Municipalités	Répartition 1	Répartition 2 (Équipements Montréal)	Répartition 2 (Équipements Laval)	Répartition 3 (Équipement Montréal)	Répartition 4 (Équipement Laval)	Répartition 5a (RFU)	Répartition 5b (Croissance RFU)	Cotisations corporatives	Quotes-parts budget 2022	Quotes-parts budget 2022 Service 211
Agglomération de Montréal	36 797 602	7 638 111	0	4 511 072	0	85 246	96 333	137 839	49 266 203	372 733
Baie-D'Urfé	174 310		0		0	390	563	262	175 525	1 766
Beaconsfield	465 243		0		0	1 170	1 773	1 325	469 511	4 713
Côte-Saint-Luc	531 740		0		0	1 319	1 437	2 334	536 830	5 386
Dollard-Des-Ormeaux	745 643		0		0	1 823	2 044	3 343	752 853	7 553
Dorval	765 247		0		0	1 556	1 568	1 323	769 694	7 751
Hampstead	226 349		0		0	573	847	497	228 266	2 293
Kirkland	484 614		0		0	1 146	1 564	1 332	488 656	4 909
L'Île-Dorval	1 580		0		0	4	6	0	1 590	16
Montréal	30 185 534	7 638 111	0	4 511 072	0	69 762	76 948	121 300	42 602 727	305 758
Montréal-Est	158 225		0		0	306	259	272	159 062	1 603
Montréal-Ouest	111 891		0		0	278	302	352	112 823	1 133
Mont-Royal	861 702		0		0	2 025	2 867	1 452	868 046	8 728
Pointe-Claire	864 132		0		0	1 932	2 508	2 241	870 813	8 753
Sainte-Anne-de-Bellevue	118 293		0		0	279	275	335	119 182	1 198
Senneville	48 309		0		0	112	100	65	48 586	489
Westmount	1 054 790		0		0	2 571	3 272	1 406	1 062 039	10 684

Selon la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c. 19), toute contribution d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal au financement du déficit d'un équipement situé sur le territoire de la Ville de Montréal et mentionné à l'annexe V de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., c. C-37.01) est faite par la Ville de Montréal; cette contribution constitue une dépense d'agglomération devant être financée par des revenus d'agglomération.